Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260209-CC_2026_042-DE

Délibération n° 2026.042

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 9 février 2026 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Neuf Février Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	41
Pouvoirs :	6
Votants :	47

Date de la convocation : 3 février 2026

Date d'Affichage : 10 février 2026

Vote :	
Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Bernard DELAUNAY – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Joseph BOIVENT – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Christian GALLE – Monique GALODE – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Stéphane IDLAS – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Patrice MARIE – Mathieu MILESI – Jean-Pierre OGER – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL – Jean-Louis QUILLIOT – Patricia RAULT – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Cécile PARLOT a donné pouvoir à Patrick MANCEAU
Serge BOUDET a donné pouvoir à Louis FEUVRIER
Jean-Christian BOURCIER a donné pouvoir à Maria CARRÉ
Anthony FRANDEBOEUF a donné pouvoir à Jean-Claude RAULT
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Michel BALLUAIS
David LEBOUVIER a donné pouvoir à Joseph ERARD

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant,
Franck ESNAULT est représenté par Patrice MARIE, son suppléant,
Pierre THOMAS est représenté par Jean-Louis QUILLIOT, son suppléant.

Étaient excusés :
Cécile PARLOT – *Vice-présidents délégués*
Isabelle BIARD – Serge BOUDET – Jean-Christian BOURCIER – Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Virginie D'ORSANNE – Franck ESNAULT – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Vanessa GAUTIER – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Karine HUART – David LEBOUVIER – Laurent LEGENDRE – Antoine MADEC – Jean-Claude NOEL – Olivier POSTE – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260209-CC_2026_042-DE

Fougères Agglomération **2026.042**

2026.042 - Équipements et politiques culturels - École d'Arts Plastiques - Avenant à la convention de mise a disposition de locaux avec le Collège Jeanne d'Arc

Du fait des travaux sur le site des Urbanistes, l'École d'Arts Plastiques a délocalisé l'essentiel de ses activités au sein du collège Jeanne d'Arc depuis le 1er juillet 2024. Dans ce cadre, Fougères Agglomération et le collège Jeanne d'Arc ont conclu une convention de mise à disposition de locaux.

L'École d'Arts Plastiques occupant une surface plus conséquente qu'initialement prévue, favorisant ainsi le stockage de matériel et le bon déroulement des cours, Fougères Agglomération et le collège Jeanne d'Arc ont conclu un premier avenant modificatif.

La date prévisionnelle de réintégration de l'École d'Arts Plastiques aux Urbanistes est établie dans la convention au 31 août 2026 ; terme de la convention. Or la réception des travaux est désormais prévue en mai 2027. Il est donc proposé que Fougères Agglomération et le collège Jeanne d'Arc s'engagent dans la conclusion d'un second avenant modificatif, pour prolonger la mise à disposition de locaux d'une année, soit jusqu'au 31 août 2027.

Le projet d'avenant est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de locaux conclue avec le collège Jeanne d'Arc, prolongeant la mise à disposition jusqu'au 31 août 2027 ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 09/02/2026
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU